

MAIRIE
DE**BASSE - RENTGEN**

57570

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 30/06/2017 à 18H00**

Présents : MM : DELION - HAGEN - MASSON - GONAND
MMES: WINTERRATH – HEMMER – DUMAS

Absent avec excuse : MMES SCHWARTZ (procuration à M. DELION), REYROLLE
M. OESTREICHER (procuration à MME WINTERRATH)

Secrétaire de séance : Mme PILUTTI.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour (**point N°1**)
- **approuve**, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 19.06.2017 (**point N°2**)

Point N°3 – Elections sénatoriales Désignation du délégué du conseil municipal et des 3 suppléants.

Dans le cadre des élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre prochain et conformément au décret N°2017-1091 du 02/06/2017, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 30 juin afin de désigner leurs délégués et suppléants ;

Madame PILUTTI Laurence, secrétaire de mairie a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Madame le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 7 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

Madame le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Mme HEMMER Mireille, M. MASSON Henri, Madame DUMAS Marie-Caroline, Monsieur DELION Charles.

Madame le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué et de trois suppléants conformément aux articles L.284 et L.286 du code électoral.

Election du délégué

Madame WINTERRATH Viviane s'est portée candidate

Nombres de votants procurations)	9	(dont 2
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau	0	
Nombre de votes blancs	0	
Nombre de suffrages exprimés	9	
Majorité absolue	5	

Madame WINTERRATH Viviane ayant obtenu 9 voix a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Elections des trois suppléants

Monsieur DELION Charles s'est porté candidat

Nombres de votants procurations)	9	(dont 2
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau	0	
Nombre de votes blancs	0	
Nombre de suffrages exprimés	9	
Majorité absolue	5	

Monsieur DELION Charles ayant obtenu 9 voix a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame DUMAS Marie-Caroline s'est portée candidate

Nombres de votants procurations)	9	(dont 2
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau	0	
Nombre de votes blancs	0	
Nombre de suffrages exprimés	9	
Majorité absolue	5	

Madame DUMAS Marie-Caroline ayant obtenu 9 voix a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame HEMMER Mireille s'est portée candidate

Nombres de votants procurations)	9	(dont 2
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau	0	
Nombre de votes blancs	0	
Nombre de suffrages exprimés	9	
Majorité absolue	5	

Madame HEMMER Mireille ayant obtenu 9 voix a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Un exemplaire du procès-verbal est affiché aussitôt au panneau d'affichage.

4° Divers**Création d'un troisième gîte dans l'annexe de l'ancien Presbytère – Demande d'aide à la création d'hébergements touristiques auprès de la C.C.C.E.**

Suite à la délibération en date du 03/04/2017 décidant la création d'un troisième gîte dans l'ancien presbytère,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- donne son accord pour introduire une demande d'aide à la création d'hébergements touristiques auprès de la C.C.C.E. pour les travaux d'aménagement d'un troisième gîte dans l'annexe du Presbytère.
- Modifie le plan de financement de la façon suivante :
- Coût total : 229.955 € H.T.
- DETR (30%) : 68.986,50 €
- Contrat de ruralité (20%) : 45.991 €
- Aide à la création hébergements touristiques CCCE : 30.000 €
- Emprunt : 50.000 €
- Fonds propres : 34.977,50 €

Le plan de financement ainsi modifié sera transmis aux autres organismes financeurs de ce projet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H30.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 04/07/2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 03/07/2017.

Le Maire

Viviane WINTERRATH

